DEPARTEMENT du TARN
MAIRIE de
FREJEVILLE
Code postal 81570
Tél : 05.63.74.33.58
mairie@frejeville.fr

Conseil Municipal
Procès-Verbal
Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de Fréjeville, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagné du rapport subséquent et adressé au moins cinq jours francs avant la présente séance, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie de Fréjeville, sous la présidence de **José NUNES,** Maire.

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Laura GANSEMAN, Mme Catherine AURIOL, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusée : M. Juline AMALRIC, conseiller municipal, Mme Sabine GORSSE et Mme Hélène VA, conseillères municipales.

Madame Marie-Florence FARAL est nommée **secrétaire de séance.**

Ordre du Jour

1°) Vote du Compte Financier Unique 2024.

2°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Ouverture de séance à 20 h 00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 Février 2025.

Délibération n°09 : Vote du Compte financier Unique 2024.

Vu les articles L2121-31, L2121-14, L1612-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, considérant que Monsieur Pierre MONTENEGRO est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique, considérant que M. José NUNES, Maire, peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote, il est procédé à la présentation du compte financier unique 2024 du budget communal chapitre par chapitre, lequel se résume ainsi :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Prévisions (BP + DM)	Section de Fonctionnement	733 336.93 €	733 336.93 €			
	Section d'Investissement	398 957.52 €	398 957.52 €			
	Budget total	1 132 294.45 €	1 132 294.45 €			

Réalisations	Section de Fonctionnement	589 905.15 €	493 609.31 €	96 295.84 €	164 456.61 €	260 752.45€
	Section d'Investissement	135 475.36 €	106 733.39 €	28 741.97 €	33 050.60 €	61 792.57 €
	Budget total	725 380.51 €	600 342.70 €	125 037.81 €	197 507.21 €	322 545.02 €
Restes à réaliser	Section de Fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'Investissement	22 903 €	277 510.27 €	0 €	0 €	0 €
	Budget total	748 283.51€	877 852.97 €	€	0 €	0 €

Soit un résultat de l'exercice 2024 de 67 937.75 € et un résultat net global de clôture de 322 545.02 €.

Après avoir entendu le compte financier unique 2024 du budget communal, Monsieur le Maire se retire afin que le Conseil municipal puisse procéder au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (vote à main levée),

- arrête le compte financier unique 2024 du budget communal tel qu'il est annexé à la délibération.

Délibération n°10 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

- Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 (A)	96 295.84 €
Résultats antérieurs reportés – ligne 002 du compte administratif (B)	164 456.61 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 (A+B)	**260 752.45 €**

- Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2024 (C)	28 741.97 €
Résultat antérieur reporté – ligne 001 du compte administratif (D)	33 050.60 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024 (C + D)	**61 792.57 €**

Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	SOLDE DES RESTES A REALISER
277 510.27 €	**22 903.00 €**	**-254 607.27 €** (G)

Besoin de financement à la section d'investissement (H = F – G)	- **192 814.70 €**

DECIDE d'affecter au budget 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au **compte 1068** « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de : (I)	**192 814.70 €**
2°) le surplus (A+B+C – I) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la **ligne budgétaire 002** « excédent de fonctionnement reporté »	**67 937.75 €**

Questions diverses :

Equipe de Volley

M. TREVISIOL a informé M. le Maire qu'une équipe de volley de loisir mixte intègre l'association sportive. Le conseil municipal propose d'acheter un filet de volley.

Le lavoir la mouline

M. Thierry Causse prévient que le lavoir nécessite un entretien suite aux vents forts des derniers jours et Mme Laura GANSEMAN qu'un arbre menace de tomber.

PPR

Mme Catherine AURIOL informe qu'une réunion est prévue avec le centre de gestion concernant la Période préparatoire au reclassement de Mme CAMOUS.

Travaux

M. Jean-Bernard CEBE souhaite installer des panneaux rigides avec le conseil municipal devant les unités extérieures de la salle polyvalente

Fin de conseil à 21 h 00.

Le Maire,

José NUNES

MAIRIE DE FREJEVILLE 81 (Tarn)

La secrétaire de séance,

Marie-Florence FARAL